



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 52

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} CHEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 212 — *Loi sur le Mois du patrimoine asiatique (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Asian Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} CHEN intervient.

M. SCHULER, M^{me} LAMOUREUX, M^{me} la ministre CABLE, M. LAGASSÉ, M^{me} BYRAM et M. PERCHOTTE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. LAGASSÉ, MOYES et SCHULER ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} DELA CRUZ présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Respect des aînés

Attendu :

que le gouvernement provincial a prévu la somme de 22,3 millions de dollars pour offrir de meilleurs soins aux aînés grâce à l'augmentation du nombre d'heures de soins directs dans les foyers de soins personnels et à la mise en œuvre du nouveau *Programme de santé et de sécurité à domicile* pour soutenir le vieillissement à domicile;

qu'il a réservé des fonds pour la création d'un nouveau poste de protecteur des aînés afin de protéger contre tout danger les aînés de la province, y compris les Aînés des Premières nations;

qu'il a créé un nouveau crédit d'impôt pour les aînés et un fonds destiné au financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les aînés afin qu'ils puissent vivre leur retraite dans la dignité;

qu'il a annoncé la construction d'un nouveau foyer de soins personnels de 95 lits à Lac-du-Bonnet afin que les aînés puissent vieillir dans leur collectivité dans la dignité;

qu'il embauche du personnel pour ajouter plus de 60 lits destinés aux patients dont les cas sont moins graves, ce qui aidera les aînés, y compris les Aînés des Premières nations, qui attendent une place dans un foyer de soins personnels;

qu'il est à l'écoute des professionnels de la santé de partout dans la province, y compris du personnel affecté aux foyers de soins personnels et aux soins à domicile;

qu'il a élaboré un plan visant à aider les aînés à obtenir les soins dont ils ont besoin en s'engageant à embaucher 1 000 nouveaux travailleurs de la santé, ce qui permettra de réduire les délais d'attente dans les urgences, d'accroître la capacité d'effectuer des examens diagnostiques et de procéder à plus de chirurgies ici même dans la province;

que le précédent gouvernement conservateur a réduit l'aide accordée aux foyers pour aînés et permis que des logements abordables pour aînés soient vendus;

que même s'il a promis de créer 1 200 nouveaux lits dans les foyers de soins personnels, le nombre de lits a en fait diminué pendant qu'il était au pouvoir,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à respecter les aînés, y compris les Aînés des Premières nations, à leur rendre la vie plus abordable et à résoudre les problèmes causés par les années de compressions irresponsables et de mauvaise gestion du précédent gouvernement conservateur en mettant en œuvre son plan visant à financer les travaux d'amélioration de l'accessibilité pour soutenir le vieillissement à domicile et à créer des lits dans les foyers de soins personnels.

Il s'élève un débat.

M^{me} DELA CRUZ intervient.

M. JOHNSON, M^{mes} CROSS et HIEBERT ainsi que MM. WOWCHUK et BEREZA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. JOHNSON, M^{mes} CROSS, HIEBERT et SCHOTT, M. BEREZA ainsi que M. le *ministre* KOSTYSHYN interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 213) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries (vente au détail d'une gamme élargie de boissons alcoolisées)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (Expanding Liquor Retail).*

(M. WHARTON)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. MOYES, M^{me} COOK, M. le ministre MOSES, M. KING et M. le ministre ALTOMARE font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'abordabilité dans le Nord sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*.

M. JOHNSON propose que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — puisqu'elle n'a reçu ni l'assurance ni les preuves satisfaisantes voulant que le projet de loi soit différent de celui qui a été présenté et adopté à l'Assemblée en 2021.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. GOERTZEN, M. le ministre WIEBE ainsi que MM. BEREZA, MOROZ, GUENTER et NARTH interviennent. M. PERCHOTTE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} COOK présente les questions écrites (n^{os} 1 et 2) qui suivent :

1. La personne ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée peut-elle fournir une liste — par type de service et par établissement — des ententes signées dans le cadre de la Demande pour un arrangement en matière d’approvisionnement par le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques pendant son existence et peut-elle indiquer si ces ententes ont été renouvelées pour l’exercice 2024-2025?
2. La ministre du Travail et de l’Immigration peut-elle indiquer le nombre exact de travailleurs qu’on a fait venir des Philippines depuis le début de 2024 dans le cadre du programme de recrutement de travailleurs philippins et qui travaillent actuellement au Manitoba?

M. JOHNSON présente les questions écrites (n^{os} 3 et 4) qui suivent :

3. Le premier ministre peut-il donner des précisions concernant la composition du comité multipartite sur les soins à domicile qu’il s’est engagé à créer et le délai prévu pour l’établissement de ce comité?
4. La personne ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée peut-elle indiquer la date à laquelle les frais de stationnement dans les établissements de santé du Manitoba seront éliminés pour faire en sorte que « l’argent qui reste dans la poche d’une personne ne soit pas un obstacle à l’accès au système de soins de santé » [*traduction*] et peut-elle également préciser le montant annuel total des ressources financières que le gouvernement provincial mettra à la disposition des établissements touchés à titre de compensation?

M. GUENTER présente la question écrite (n^o 5) qui suit :

5. En mars 2022, le contrat du service aérien ambulancier STARS a été prolongé de deux ans. Étant donné les services essentiels qu’offre STARS et tout particulièrement la tranquillité d’esprit qu’il donne aux Manitobains dans les régions rurales, la ministre de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux peut-elle faire le point sur le statut de ce contrat et la prestation de ces services aux Manitobains?

M. KHAN présente les questions écrites (n^{os} 6 à 9) qui suivent :

6. Le ministre des Finances peut-il nous indiquer l’emplacement et la date d’ouverture des centres de service à la clientèle d’Hydro-Manitoba dont le gouvernement provincial a besoin pour répondre à son engagement voulant que tous les clients habitent à au plus une heure d’un centre?
7. Le ministre des Finances peut-il nous indiquer le moment de l’entrée en vigueur de la déduction d’impôt qu’il s’est engagé à mettre en œuvre pour les Caisses populaires et les credit unions au profit de la communauté francophone?

8. Le 22 février 2024, lors d'une réunion du Comité permanent des sociétés d'État, le président-directeur général intérimaire d'Hydro-Manitoba ainsi que le président de la Régie d'hydro-électricité du Manitoba ont pris plusieurs questions en délibéré et se sont engagés à remettre des réponses détaillées au comité par l'entremise du ministre responsable d'Hydro-Manitoba. Les réponses devaient être fournies dans un délai de trois à quatre semaines. Le ministre peut-il fournir ces réponses et expliquer le retard?
9. Le ministre des Finances a mentionné, tant à l'Assemblée qu'à la séance d'information sur son projet de loi, des recherches menées par le ministère des Finances pour garantir que les Manitobains puissent profiter des économies découlant de l'exonération de la taxe sur les carburants. Le ministre fournira-t-il ces recherches et les déposera-t-il devant cette assemblée?

M. BALCAEN présente la question écrite (n° 10) qui suit :

10. Le ministre de la Justice a affirmé qu'il était nécessaire d'avoir une stratégie immédiate de lutte contre les opiacés qui comprend « la restriction de la vente de presses à comprimés dans la province afin d'éviter que le fentanyl se retrouve dans les rues » [*traduction*]. Le ministre peut-il divulguer la date de l'entrée en vigueur de l'interdiction?

M. PERCHOTTE présente la question écrite (n° 11) qui suit :

11. La ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation a délivré des lettres d'attestation afin de permettre à des étudiants étrangers d'étudier dans des établissements de la province. La ministre peut-elle indiquer à l'Assemblée le nombre exact de lettres d'attestation que chaque établissement s'est vu accorder pour l'année universitaire 2023-2024 par rapport au nombre d'étudiants étrangers qu'il accueillait pendant les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023?

M. WOWCHUK présente la question écrite (n° 12) qui suit :

12. En raison de la menace que représente la présence de la moule zébrée dans le lac Clear, il est essentiel d'améliorer la surveillance des eaux en amont pour veiller à la santé et à la protection des cours d'eau en aval. La ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-elle fournir des données sur la fréquence des analyses de l'eau provenant du lac Clear et indiquer les mesures qui ont été prises pour limiter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes?

M^{me} HIEBERT présente la question écrite (n° 13) qui suit :

13. L'ancienne ministre des Familles a demandé l'installation de caméras de surveillance supplémentaires près des unités de Logement Manitoba afin d'améliorer la sécurité des locataires. La ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance peut-elle indiquer le nombre de caméras supplémentaires qui ont été installées, leur emplacement, le coût et qui est chargé de la surveillance?
-

M. BEREZA présente la question écrite (n° 14) qui suit :

14. Le député de The Maples a indiqué que les demandes d'immigration des agriculteurs provenant de la province du Pendjab devraient être traitées en priorité dans le cadre de l'Initiative de recrutement stratégique d'agriculteurs. Quelles sont les mesures mises en œuvre par le ministre de l'Agriculture pour recruter des fermiers de la province du Pendjab?

M. PIWNIUK présente les questions écrites (nos 15 et 16) qui suivent :

15. Le 5 mars 2024, lors d'une réunion du Comité permanent des sociétés d'État, la présidente et directrice générale de la Société d'assurance publique du Manitoba a pris plusieurs questions en délibéré et s'est engagée à remettre des réponses détaillées au comité par l'entremise du ministre responsable de la Société. Le ministre peut-il fournir ces réponses et expliquer le retard?
16. Le 27 février 2024, lors d'une réunion du Comité permanent des sociétés d'État, la présidente et directrice générale de la Société pour l'efficacité énergétique du Manitoba a pris plusieurs questions en délibéré et s'est engagée à remettre des réponses détaillées au comité par l'entremise de la ministre responsable. La ministre peut-elle fournir ces réponses et expliquer le retard?

M. NARTH présente les questions écrites (nos 17 et 18) qui suivent :

17. Le 13 février 2024, lors d'une réunion du Comité permanent des sociétés d'État, le président et directeur général de la Société manitobaine des alcools et des loteries a pris plusieurs questions en délibéré et s'est engagé à remettre des réponses détaillées au comité par l'entremise du ministre responsable de la Société, estimant qu'il lui faudrait une semaine pour le faire. Le ministre peut-il fournir ces réponses et expliquer le retard?
18. Le 13 février 2024, lors d'une réunion du Comité permanent des sociétés d'État, le président et directeur général de la Société manitobaine des alcools et des loteries n'a pas été en mesure de fournir des réponses précises concernant les coûts d'exploitation et de dotation des magasins Liquor Mart Express. Le ministre peut-il chiffrer ces dépenses annuelles?

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey